

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date : 15 septembre 2025**

**Objet : Roannais Agglomération - Rapport d'activités 2024**

**N° 2025-09-15/09**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de septembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 15

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU et Céline JANDARD.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absents excusés : Mmes et MM. Jean-Pierre SAPT, Cornelis DROST, Séverine BESSON, Béatrice DESPIERRE, Magali RAMIREZ et Marie-Françoise DESORMIERE.

Procurations : M. Jean-Pierre SAPT à M. Laurent BELUZE, M. Cornelis DROST à Mme Muriel MARCELLIN, Mme Séverine BESSON à M. Robert MATTONI, Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Carole SYLVESTRE, Mme Magali RAMIREZ à Madame Aurélie SIVET et Mme Marie-Françoise DESORMIERE à Mme Céline JANDARD.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 septembre 2025.

Secrétaire de séance : M. Dominique MUZELLE.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Président de Roannais Agglomération doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Monsieur le Maire précise que le rapport présenté traite des thématiques suivantes :

- Attractivité et Développement ;
- Culture ;
- Ingénierie technique et Transition écologique ;
- Prospective et Ressources internes ;
- Mission Europe et Ingénierie de financement de projets ;
- Mission ruralité ;
- Ressources humaines ;
- Communication Evènementiel.

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rapport d'activités de Roannais Agglomération pour l'année 2024 ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Prend acte de la communication du rapport d'activités 2024 de Roannais Agglomération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 16 septembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le Secrétaire de Séance,  
Dominique MUZELLE

Le Maire,  
Laurent BELUZE

042-214201824-20250915-2025-09-15\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2025  
Publication : 17/09/2025

Le Maire,  
Laurent BELUZE